

VOTRE GUIDE DE L'ANIMATEUR LOISIR ADAPTÉ

Automne 2020

REPRISE DES ACTIVITÉS DANS LE
CONTEXTE DE LA COVID-19



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE



P. 3

INFOS SUR LA COVID-19

Les symptômes évocateurs de la Covid-19

P. 3

CONSIGNES SANITAIRES GÉNÉRALES POUR TOUS

P. 4

CONSIGNES SANITAIRES SPÉCIFIQUES POUR LES ANIMATEURS LOISIR ADAPTÉ

P. 5

LES DIFFÉRENTES ÉTIQUETTES

Comment porter le masque



P. 6

La bonne hygiène des mains

P. 7

L'étiquette respiratoire

P. 7

PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE DE PERSONNE AYANT DES SYMPTÔMES LORS D'UNE ACTIVITÉ OU UN ATELIER

P. 8

CONSIGNES EN CAS DE FERMETURE ET D'UN CAS DE COVID-19

P. 9

RÈGLES D'EXCLUSION



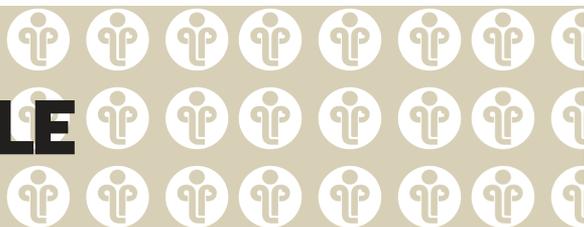
P. 10

CONCLUSION

P. 11

Section

PRÉAMBULE



Dans le contexte actuel de la Covid-19, la reprise des activités et des ateliers nécessite l'établissement de directives et de consignes en vue de protéger les participants, les bénévoles, les membres du personnel et les différents partenaires fréquentant le Patro de Lévis. Si vous respectez les mesures de ce guide, vous contribuez, par votre conduite, à soutenir le Patro de Lévis dans la reprise de ses activités à long terme.

Merci de votre collaboration et de votre compréhension.

Section

INFOS SUR LA COVID-19

LES SYMPTÔMES ÉVOCATEURS DE LA COVID-19

- Fièvre;
- Perte soudaine du sens de l'odorat avec ou sans perte de goût;
- Symptômes respiratoires : toux sèche, (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer;
- Mal de gorge;
- Symptômes généraux : fatigue intense, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique);
- Symptômes gastro-intestinaux : par exemple vomissement et diarrhée.

Si vous présentez un ou plusieurs des symptômes ou si vous avez été en contact avec quelqu'un qui présentait un ou plusieurs des symptômes, vous devez demeurer chez vous et ne pas vous présenter à votre activité ou à votre atelier.



Les consignes sanitaires générales

COVID-19

Les mesures d'hygiène générales à suivre et à respecter lors de toutes vos visites au Patro et ce pour toutes les activités et tous les ateliers.



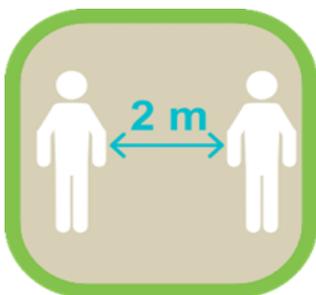
Si vous, ou un membre de votre famille, présentez des symptômes du COVID, restez à la maison.



Vous devez porter **un masque de procédure fourni par le Patro** en tout temps dans les aires communes du Patro et lorsque vous ne pouvez pas respecter la distanciation physique de 2 mètres.



À l'entrée du Patro, vous devez vous laver les mains avec de l'eau et du savon ou avec du désinfectant à main à l'accueil.



Vous devez respecter la distanciation sociale de 2 mètres en tout temps.



Vous devez entrer par la porte principale du Patro et suivre les indications affichées et le sens de la circulation pour vous rendre à votre local idem pour sortir du Patro après votre activité.

Les consignes spécifiques pour les ANIMATEURS LOISIR ADAPTÉ

Des renseignements et des consignes spécifiques vous seront donnés par votre coordonnateur.



Vous devez avoir votre propre matériel et votre gourde d'eau. Les gourdes peuvent être remplies au Patro, mais les abreuvoirs ne pourront pas être utilisés.



Avant votre arrivée, vous devez remplir le registre Covid-19 en ligne.

Vous devez le remplir à toutes vos présences.

Cliquer ici pour accéder au registre.

Aucun attroupement est permis à l'Administration (250). Vous pouvez accéder à vos pigeonniers sans problème.

L'accueil du groupe doit se faire directement dans le local d'animation.

L'attente pour le transport adapté doit se faire dans le local.



Aucun vestiaire.

Vous devez laisser vos objets personnels (manteau, bottes, sac, etc.) dans votre local.



Vous devez **DÉSINFECTER** votre local et tout le matériel après votre atelier avec les produits prévus à cet effet.

Par exemple : les surfaces (table), les dossiers de chaise, les poignées de porte, les interrupteurs, etc.

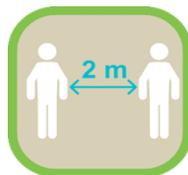
Il est préférable de prendre les pauses dans votre local et aucun attroupement dans le Café Tanguay. Envoyer les participants un à la fois pour l'achat de collation. Éviter d'apporter et distribuer collation ou breuvage aux participants. Il est fortement recommandé d'apporter ses collations et breuvages.

Aucun prêt de matériel entre les participants.



Laver vos les mains en entrant et sortant de votre local. Rappelez aux participants de votre atelier qu'ils doivent se laver les mains en entrant et sortant du local de l'atelier.

Assurez vous que les participants portent de masque de façon adéquate.



Faire respecter la distanciation physique de 2 mètres entre les participants excepté les groupes bulles.

Le port des équipements de protection individuels doit être porter en tout temps (masque et visièr) s'il est impossible de respecter le 2 mètres.

Il est primordial de prendre les présences à tous les ateliers et de retourner votre feuille de présence à l'endroit prévu après tous les ateliers.

******Les consignes sont sujettes à changement sans préavis.***



COMMENT PORTER LE MASQUE

I La pose du masque



I Le retrait du masque



I Ce qu'il ne faut pas faire



LA BONNE HYGIÈNE DES MAINS

- Se laver les mains pendant au moins 20 secondes ou
- Se désinfecter les mains avec un produit antiseptique (liquide, gel ou mousse); plusieurs pompes sont à votre disposition dans le Patro.



Mouiller les mains avec de l'eau



Appliquer une seule dose de savon



Frotter les paumes l'une contre l'autre



Frotter le dos de chaque main avec la paume de l'autre main en entretenant les doigts



Frotter les paumes l'une contre l'autre en gardant les doigts entrelacés



Frotter les paumes avec le dos des doigts repliés de la main opposée



Frotter chaque pouce avec la main opposée dans un mouvement de rotation



Frotter le bout des doigts dans le creux de la main opposée en un mouvement circulaire



Frotter chaque poignet avec la main opposée



Rincer les mains sous l'eau



Assécher avec soin

20 à 30 secondes

L'ÉTIQUETTE RESPIRATOIRE

- Se couvrir la bouche et le nez lorsque vous toussiez ou éternuez, utiliser un mouchoir à usage unique ou son coude replié, et se laver les mains immédiatement après,
- Utiliser uniquement les mouchoirs à usage unique,
- Jeter immédiatement vos mouchoirs utilisés à la poubelle,
- Éviter de toucher votre nez, votre bouche ou vos yeux (votre visage en général).

Votre place loisir est un milieu plus que sécuritaire pour pratiquer votre loisir et vos passions !

Protocole de prise en charge d'une personne ayant **DES SYMPTÔMES**

Un protocole est établi pour la prise en charge de personnes qui développeraient des symptômes sur les lieux du Patro de Lévis. Toute personne doit demeurer vigilante si un ou l'autre des participants manifestent des symptômes et en aviser son coordonnateur responsable ou un membre du personnel permanent.

SI LE PARTICIPANT PEUT QUITTER SEUL

Si le participant peut quitter seul le Patro de Lévis, il sera invité à quitter son activité ou son atelier, à récupérer ses effets personnels et à quitter les lieux tout en respectant les consignes sanitaires générales. Le départ sera immédiat. Si le participant doit attendre un transport, comme un taxi, celui-ci devra attendre à l'extérieur ou dans le local d'isolement. Un local aménagé pour isoler un participant en toute sécurité pour lui et les membres du personnel.

Un membre du personnel remettra les coordonnées de la Santé publique pour que le participant puisse faire les prochaines démarches.

Aucune possibilité de terminer ou poursuivre l'activité ou l'atelier.

SI LE PARTICIPANT NE PEUT PAS QUITTER SEUL

Si le participant ne peut pas quitter seul, comme dans le cas des enfants ou des participants du loisir adapté, et qu'une période d'attente dans le Patro est inévitable, un membre du personnel équipé des équipements de protection individuels procédera à l'isolement de cette personne dans une pièce fermée et aménagée à cet effet jusqu'à son départ.

Le port du masque est obligatoire pour le participant en tout temps.

Un membre du personnel remettra les coordonnées de la Santé publique à la personne responsable de ce participant pour que ce dernier puisse faire les prochaines démarches.



Les marches à suivre en cas ...

DIFFÉRENTES CONSIGNES

CONSIGNES ET MESURES EN CAS DE FERMETURE

En cas de fermeture, votre coordonnateur immédiat communiquera avec vous dans les plus brefs délais afin de vous aviser des mesures à suivre et des étapes à venir. Soyez conscient et avisé que ce dernier vous communiquera et vous donnera toute l'information qu'il possède pour vous rassurer et vous orienter.

Afin de simplifier les communications, nous vous demandons de vérifier régulièrement vos courriels (assurez-vous que le Patro ait une adresse courriel valide). Nous vous encourageons aussi à vous abonner à notre page Facebook pour avoir les informations et les communications en temps réel. Nous tiendrons notre site internet www.patrolevis.com à jour.



Les participants de votre atelier seront avisés des développements par le coordonnateur du secteur.

EN CAS D'ANNULATION DE LA SESSION

Tous les participants obtiendront un remboursement au prorata des ateliers manqués dus à la Covid-19/non-rendus par le Patro de Lévis selon le mode de paiement initial dans les 30 jours suivant l'arrêt des services. Par exemple, un atelier coûtant 100\$, si le participant manque 2 ateliers, il obtiendra un remboursement de 20\$.

La décision quant à la fermeture temporaire ou permanente ou la suspension des ateliers et des activités peut être ordonnée par La Direction de la Santé publique, par la Ville de Lévis ou par le Patro de Lévis lui-même.

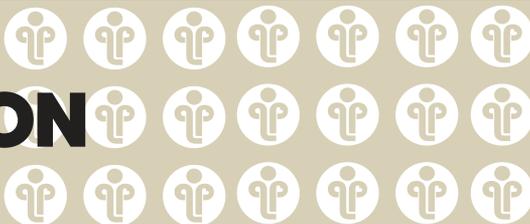
En zone orange et rouge, on redouble de vigilance pour les mesures sanitaires, donc le lavage des mains accru, le port du masque en tout temps lors des déplacements et des activités qui ne peuvent pas respecter la distanciation physique de 2 mètres et le respect significatif de la distanciation physique de 2 mètres entre les personnes.

Toutes les informations contenues dans ce guide sont sujettes à changement sans préavis.



Règles

D'EXCLUSION



Le Patro de Lévis a mis en place des règles d'exclusion pour assurer la sécurité de tous les participants, les bénévoles, les membres du personnel et les différents partenaires fréquentant le Patro de Lévis. Nous désirons avec ses règles faire respecter les consignes sanitaires et que tous les participants les respectent à leur tour.

Veillez savoir que tous les membres du personnel seront présents pour vous aider à comprendre et appliquer les consignes sanitaires.

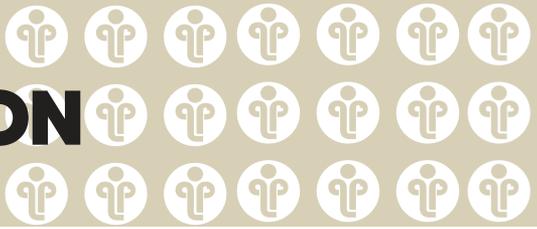
CONSÉQUENCES S'IL Y A UN NON-RESPECT DES MESURES

Dans les deux cas suivants, un avertissement formel sera fait par le Directeur de l'animation avant d'entamer ces conséquences.

1. Si un membre ne respecte pas les mesures et les consignes sanitaires mises en place, la Direction du Patro se réserve le droit de l'exclure des activités du secteur.
2. Si quelques membres d'une même activité ne respectent pas les mesures mises en place, la Direction du Patro se réserve le droit de fermer indéfiniment l'activité.

EXCLUSION EN CAS DE SYMPTÔMES OU DE CONTACT ÉTROIT

- Les personnes présentant des symptômes de la COVID-19 (présentés à la page 3), qui sont en attente d'un résultat au test de dépistage de la COVID-19, ou qui ont reçu un résultat positif à la COVID-19 doivent respecter les consignes d'isolement. Elles ne doivent pas participer aux activités et ne seront pas admises au Patro.
- Les personnes qui sont considérées comme des contacts étroits d'un cas de la COVID-19 doivent respecter les consignes d'isolement. Elles ne doivent pas participer aux activités et elles devront s'abstenir de se présenter au Patro.
- Si une personne reçoit un résultat positif à la COVID-19 dans les jours suivant sa participation à une activité au Patro, vous devez aviser dans les meilleurs délais le coordonnateur des loisirs et de l'animation Patrick Dumais par courriel à patrick.dumais@patrolevis.org ou par téléphone au 418-833-4477 poste 247.

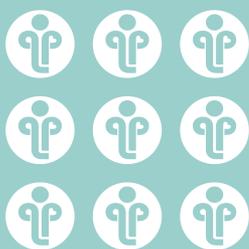


CONCLUSION

Évidemment, ce guide sera mis à jour au fil des semaines afin d'être en cohérence avec les recommandations de la Direction de la Santé publique qui sont évolutives. Consultez notre site internet ainsi que notre compte Facebook afin d'avoir une version actualisée de ce guide. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions et de vous adresser à votre animateur d'atelier ou à votre responsable d'activité.

**Nous vous remercions pour votre collaboration si précieuse !
Bonne session d'automne à tous et toutes !**





PATROLEVIS.COM

Suivez-nous sur  

6150 rue St-Georges, Lévis (QC) G6V 4J8
418-833-4477

Secteur jeunesse : eliane.labrecque@patrolevis.org

Secteur adulte : patrick.dumais@patrolevis.org

Directeur de l'animation : marc.berube@patrolevis.org



Patro

MA PLACE LOISIR !



FAIRE UN DON : pourlepatro.ca